

un magasin similaire dont le propriétaire était libéral. A mon sens ce n'est pas bien de punir un homme à cause de ses préférences politiques. Les règlements établis pour la gouverne de cette avance à la législature provinciale prescrivaient que les deniers devaient être déboursés sans distinction injuste, d'ordre politique ou religieux.

L'hon. M. GORDON: Il n'y a jamais eu de plainte.

L'hon. M. HEENAN: A quoi sert de se plaindre? Il n'aurait pas eu les \$373 s'il s'était plaint. Je sais qu'il y a eu des plaintes parce qu'à plusieurs reprises la chose a été signalée au gouvernement provincial. Plus que cela, je ne m'en soucierais pas, si les ouvriers recevaient ce que le Gouvernement a promis. Voyons par exemple, les travaux généraux de la route transcanadienne. Nous trouvons qu'il a été dépensé sur ce compte \$10,839,688.74. Sur ce total, seulement \$3,817,820.73 ont servi à payer des salaires. Le reste a servi à acheter des matériaux, etc. Et l'on a dépensé \$12,622.56 pour faire surveiller la route par la police. Nous avons remis une part de ces fonds à la police provinciale. Décidément le gouvernement fédéral ne devrait pas payer la législature provinciale pour la surveillance des routes provinciales.

Je pourrais continuer, mais je ne veux pas qu'on m'accuse d'étroitesse. Quant à l'approvisionnement, je vais nommer deux conservateurs; car je ne crois pas qu'on ait un seul fournisseur libéral. Des deux conservateurs en question l'un, qui fait partie, je crois, du comité exécutif, a vendu pour \$17,565, tandis que le second qui, lui, n'est pas membre du comité, n'en a vendu que pour environ \$2,000.

L'hon. M. GORDON: Je crois que les fournitures des campements sont achetées à l'entrepris.

L'hon. M. HEENAN: Je ne fais que citer les comptes publics, sous la rubrique "fournitures". Je suis convaincu que les marchandises ont été achetées et qu'il a été donné bonne valeur; seulement je dis qu'il y a eu des injustices. Je sais que le ministre doit avoir bien du mal à fournir à sa tâche de diriger les affaires du département du Travail, sans parler de ses autres responsabilités. Si on lui avait adjoint une commission cette dernière eût pu voir au décaissement convenable de ces fonds. On aurait pu arrêter quelque arrangement en vertu duquel les gouvernements provinciaux auraient fourni les machines et les campements et le gouvernement fédéral aurait pris les salaires à sa charge. On aurait pu répartir les dépenses de manière telle que nous aurions su ce que nous payions.

[L'hon. M. Heenan.]

J'ai sous les yeux le volume des comptes publics et je mets au défi tout avocat ou vérificateur du monde entier, voire toute personne, sauf l'homme qui a préparé le volume, d'y trouver grand'chose en fait de renseignements. Voici que sur page après page figurent les noms de centaines d'hommes qui ont touché des paiements allant de \$1 à \$176,000. Le livre ne dit pas si l'homme en question vivait à Kenora ou à quelque autre endroit de la province d'Ontario. Comme renseignement, nous n'avons que cela; sauf si le ministre voulait nous en donner plus. Je ne crois pas qu'il ait ces détails dans son département. Alors même qu'il les aurait il ne pourrait pas prendre le temps qu'il faudrait pour nous dire où est allé cet argent. Si l'on avait eu une commission le ministre saurait aujourd'hui le nombre des chômeurs et le nombre de ceux qui vivent d'assistance. Il aurait pu connaître les métiers de ces hommes: par exemple il aurait pu nous dire combien de mineurs, de menuisiers, de machinistes se trouvaient au rang des chômeurs. Je conviens avec l'honorable député de Témiscouata (M. Pouliot) qu'il nous importe d'avoir ces données pour l'avenir. En effet, comme l'a noté l'honorable représentant de Winnipeg-Centre-Nord, si nous arrivons à la fin de la crise actuelle une autre la suivra, s'il ne se fait pas un grand changement. Grâce à nos nouvelles machines et à notre capacité agrandie de produire plus rapidement et en plus grande quantité, si nous n'agrandissons pas nos débouchés, nous souffrirons avant bien des années d'une autre crise, et j'incline à croire que cette dernière sera plus grave encore. Il nous incombe d'y pourvoir; nous devrions savoir combien d'employés de chemins de fer sont sans travail. Je pourrais vous dire tout de suite, avec assez d'exactitude, combien vous allez réduire au chômage par le bill que la Chambre étudie en ce moment; et combien ont été congédiés par les compagnies de chemins de fer, encouragées de la sorte par le gouvernement actuel. Nous avons un maximum de 20 millions de dollars pour subvenir aux besoins de ceux qui reçoivent des secours. Où allez-vous mettre tous ces employés de chemins de fer et leurs familles? Depuis des années ils n'ont eu qu'un emploi intermittent: ils n'ont pas d'économies. Qu'allez-vous en faire et qu'allez-vous faire de tous ceux qui sont en ce moment sur la liste de secours,—1,357,000? Avec 20 millions, vous ne donneriez pas 5c. par tête et par jour.

L'hon. M. GORDON: C'est 5 c. de plus que votre parti ne leur donnerait.

L'hon. M. HEENAN: Nous donnions du travail aux gens à des gages raisonnables; nous ne leur faisons pas la charité. Si la pro-